

**COMPTE RENDU DE LA  
COMMISSION D'APPEL D'OFFRE  
ET DU BUREAU SYNDICAL  
Mercredi 6 avril 2022**

---

**Elus du bureau présents :** Philippe DELAPLACETTE, Claudine PERROT-BERTON, Sylvie DEZARNAUD, , Frédéric DUBOUCHET, Diane VIGIER, Gilles VIAL, Luc THOMAS, Simon PLENET, Thierry KOVACS, Christophe DELORD

**Elus du bureau excusés :** Philippe GENTY, Charles ZILLIOX

**Techniciens SCOT présents :** Julien LAHAIE, Cédric LANSOU, Adeline MENNERON, Aglaé BULLICH

**Lieu :** Vienne – Syndicat Mixte des Rives du Rhône

**Horaires :** de 8h30 à 11h00

---

**[ORDRE DU JOUR**

**Commission d'Appel d'Offre SMRR** (tous les élus du Bureau sont conviés, titulaires et suppléants de la CAO)

- Appel d'offre ouvert (Accord Cadre mixte) relatif au marché Friches : Analyse des candidatures et des offres (11 plis réceptionnés / analysés)

**Introduction du Bureau**

- Validation du compte-rendu du précédent bureau
- Point agenda
- 1. Retour sur la Conférence Régionale des SCOT et la réunion Inter-Scot Drôme & Ardèche
- 2. Volet logistique du SCOT : présentation du travail réalisé par deux stagiaires du SMRR au T1 2022
- 3. Zoom sur les projets d'infrastructures inscrits dans le SCOT et retour sur le COPIL Givors-Ternay
- 4. Versement des reliquats du GPRA aux EPCI
- 5. Préparation de la Conférence Economique Territoriale initialement prévue le 8 avril

## [COMMISSION D'APPEL D'OFFRE

- Marché lancé le 4 février (plus de 100 retraits), procédure ouverte en appel d'offre, accord-cadre mixte (bon de commande et/ou subséquents)
- Date limite de réception des offres le 10 mars à 14h, 11 plis conformes réceptionnés.
- Lundi 28 mars : finalisation de l'analyse de offres reçues et transmission aux membres du COTECH des Rives du Rhône
- Mercredi 6 avril : choix du prestataire en commission d'appel d'offre / bureau syndical
- Fin avril : notification du marché et lancement des premiers bons de commande, priorisation technique réalisée au sein de chaque EPCI, à valider politiquement au sein des différentes structures. A ce stade, ont été priorisées par les techniciens :
  - Résidence du lac à Maclas pour le Pilat Rhodanien (validée par les élus de la CCPIR)
  - Cénacle + bâtiment municipal attenant à Lalouvesc (Validé par les élus de la CC Val d'Ay)
  - Tannerie à Saint Barthélémy (EBER, à valider)
  - Ancien Hôtel-Restaurant à Saint-Martin d'Août (CCPDA, à valider)
- Mai : début des premières études

Cédric Lansou présente l'analyse des 11 plis (phase candidature et phase offre). Le règlement de consultation prévoyait une notation technique pondérée à 70% et une notation sur les prix pondérée à 30%. Il est rappelé aux élus de la CAO que les chiffrages, réels, des études à réaliser seront identifiés dans les bons de commande, à l'échelle de chaque friche.

Les 11 équipes ayant déposé une offre :

- AUA (5 BE du Rhône)
- **JB Clot – LESTRA (9 BE du Rhône, 1 d'Isère - Vienne, 1 de région parisienne)**
- AIA Territoires (4 BE avec Antennes Rhône/Isère dont 1 Vienne, 1 de région parisienne)
- IMAFRICHES (presta principal de Lille et Aix en Provence, 4 BE du Rhône, 1 de la Loire)
- Modaal (4 BE du Rhône, 1 de Paris)
- Atelier de l'Ourcq (4 BE de région parisienne dont mandataire, 1 d'Isère - Vienne)
- Condition urbaine (4 BE du Rhône, 1 de région parisienne)
- **Notus (7 BE du Rhône)**
- **Lieux Fauves - ex Tekhné (5 BE du Rhône, 1 d'Isère)**
- Passagers des villes (1 BE du Rhône, 2 BE avec antenne Rhône)
- **Sinopia (2 BE de Nantes, 2 BE du Rhône)**

Pour faciliter la compréhension de l'analyse, Cédric Lansou présente les points forts et les points faibles de chacune des offres. Julien Lahaie rappelle que la capacité des équipes à mener plusieurs études/bons de commande de front est importante pour répondre à la commande initiale des élus. Les 4 offres en gras dans la liste ci-dessus sont les mieux classées à l'issue de l'analyse technique.

Le Président Philippe Delaplacette propose un tour de table des élus. L'équipe Lieux Fauve arrive en tête pour 8 Vice-Présidents. Les équipes NOTUS/SINOPIA arrivent en tête ex-aequo pour une Vice-Présidente. Le Président propose de retenir prioritairement l'offre de Jean-Baptiste Clot-Lestra.

**A l'issue du vote, l'équipe Lieux-Fauve est retenue.** Une réunion de lancement aura lieu prochainement, après information des candidats non retenus et notification au lauréat pour bien rappeler les attendues des études à réaliser (phase pré-opérationnelle complète avec pré-bilan, tests opérateurs, préparation des dossiers de subvention « clé en main » pour les AAP ADEME, Région AURA....

## [VALIDATION DU COMPTE-RENDU DU PRECEDENT BUREAU

Le compte-rendu du bureau syndical du 2 mars 2022 est validé à l'unanimité.

---

## [POINT AGENDA

Le **prochain bureau syndical** aura lieu le mercredi 4 mai 2022 à 9h00 dans les locaux du SMRR à Vienne.

- Le Président Philippe Delaplacette et la vice-présidente Claudine Perrot-Berton ont représenté le SMRR à la conférence régionale des SCOT d'Auvergne Rhône-Alpes le 30 mars dernier (voir infra).
- Ils se sont aussi mobilisés pour participer à la première rencontre des SCOT de Drôme et d'Ardèche le 31 mars à Guilherand-Grange en Ardèche (voir infra).
- Le vice-président Frédéric Dubouchet a représenté le SCOT lors de l'AG annuelle de l'Agence d'Urbanisme de Lyon.
- Enfin, il est rappelé aux élus qu'ils seront conviés à un séminaire politique de l'Interscot de l'aire urbaine lyonnaise sur la thématique du ZAN le vendredi 20 mai 2022 à 9h à Saint-Chamond.
  
- Plusieurs réunions sur les PLU/PA ont eu lieu en mars en présence du Vice-Président Luc Thomas et/ou du Président Philippe Delaplacette : dans le cadre des révisions/modification de PLU à l'échelle des Rives du Rhône (Quintenais, projet centre-bourg, Condrieu qui souhaite faire une modification élargie en l'absence de possibilité de faire une révision compte-tenu des délais de lancement du PLUi et Reventin-Vaugris, projet de résidence sociale et sénior en centre-bourg et réflexion sur la densification de la ZA. Les élus se sont rendus à Saint-Prim (projet de PA pour des logements devant l'école) et à Salaise-sur-Sanne (densification d'une petite parcelle en centre-bourg avec des logements collectifs uniquement en accession libre). Enfin, les services du SMRR se sont rendus à Annonay Rhône Agglomération afin de rencontrer les bureaux d'étude en charge du PLUiH et les services de l'Etat (DDT).
  
- Concernant le volet économique, plusieurs réunions en lien avec le démarrage des études sur les friches économiques du SMRR ont eu lieu : à Saint-Barthélemy en présence du Maire et ses élus et avec la participation du Président Philippe Delaplacette et des Vice-Présidents

- Sylvie Dezarnaud et Gilles Vial. A Maclas dans le Pilat Rhodanien avec le Vice-Président Charles Zilliox et à la Lalouvesc dans le Val d'Ay avec Monsieur le Maire et ses adjoints et en présence du Vice-Président André Ferrand. Une réunion de calage avec les services de la CCPDA a aussi eu lieu pour travailler sur la priorisation des friches avant proposition de validation politique par les élus de la CCPDA et de nouvelles réunions sont d'ores et déjà programmées en avril avec EBER dans ce sens.
- Une réunion avec Monsieur le Maire du Péage-de-Roussillon et ses adjoints a eu lieu mi-mars afin d'étudier les possibilités d'intervention sur les locaux commerciaux vacants en centre-bourg.
  - Deux réunions sont programmées en avril en lien avec les sujets économiques, hors friches, des Rives du Rhône :
    - o La réunion de présentation du diagnostic du Schéma de Développement Economique du Val d'Ay et de l'analyse de l'occupation du sol en présence des élus des communes de l'EPCI et du Président Philippe Delaplacette ;
    - o Une CDAC Cinéma (CDACi) concernant un projet de déplacement du cinéma du Péage-de-Roussillon : dans l'ancienne cave coopérative près de la Gare le 10 mai prochain à 14h à la Préfecture de l'Isère à Grenoble. 5 salles dans le cadre d'une réhabilitation, PC accordé il y a plus de 3 ans (devenu caduc), Bail emphytéotique de la commune. Sylvie Dezarnaud est disponible pour participer à cette réunion, elle devra identifier un élu d'EBER pour l'accompagner. Le président Philippe Delaplacette rappelle que ce projet fait écho à l'abandon du projet de multiplex non soutenu par les élus du SCOT à l'époque. Ce projet de déplacement avait, de son côté, fait l'objet d'un avis favorable à l'unanimité.
  - Concernant les sujets en lien avec l'environnement, le SMRR a participé aux 2 journées sur les paysages organisées par le Parc du Pilat (dans le cadre de la mise en révision de sa charte, autour des questions d'énergie et de paysage) et par le SCOT Sud Loire voisin dans le cadre de la révision de son SCOT. En complément, le Vice-Président Philippe Genty est intervenu en vidéo, le 8 mars à Paris lors d'un colloque national co-organisé par la fédération nationale des SCOT sur le sujet « la biodiversité dans mon mandat d' élu ». Suite à cette présentation, l'association Rives Nature a été approché par le Fédération des SCOT pour valoriser les actions réalisées dans le cadre de la production d'un film avec 5 territoires à l'échelle nationale. Philippe Genty participera à ce documentaire dans les prochains mois. Dans le cadre des travaux en cours sur les enjeux de désimperméabilisation, le SMRR a participé à une journée thématique organisée par le GRAIE.
  - Concernant l'énergie, le SMRR a participé avec le Vice-Président Charles Zilliox à la réunion du comité départemental de la transition énergétique de la Drôme et à l'atelier organisé par le PNR du Pilat sur les transitions. EDF Renouvelables a témoigné à la Fédération des SCOT sur les outils qu'ils ont développé à l'échelle du Rhône (présentés en mars au Bureau) pour identifier des trajectoires ENR 2050 à grande échelle. Le prochain COTECH Energie aura lieu le 12 avril avec de nouveaux opérateurs ENR.
  - Concernant la thématique eau : Le SMRR a participé à une réunion de mise en compatibilité des SCOT avec le SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence en présence des SCOT voisins de la

Drôme. Deux réunions sont programmées en avril : mercredi 6 avril à Valence : commission d'aménagement du SAGE ; Mardi 12 avril à la Grande Croix pour le comité de rivière du Gier.

- Concernant le volet foncier et observation, les équipes du SMRR ont réalisé les présentations des données d'occupation du sol et les enjeux du ZAN au Conseil communautaire élargi de la CCPIR le 24 mars et devant le Conseil des Maires d'ARA le 17 mars. Une dernière présentation aura lieu auprès des élus du Val d'Ay le 14 avril.
- Concernant le volet habitat, le SMRR et la Vice-Présidente Diane Vigier ont organisé la réunion lancement de l'étude sur les marchés immobiliers le 7 mars et la Vice-Présidente Diane Vigier a participé au Comité départemental de l'habitat de l'Ardèche le 10 mars. Le prochain COTECH relatif aux premiers livrables de l'étude sur les marchés immobiliers aura lieu le 5 mai à 14H.
- Concernant le volet déplacement, le SMRR et son vice-Président Christophe Delord se sont mobilisés pour les réunions dans le cadre de la démarche post A45 Saint-Etienne/Givors/Ternay/Chasse : atelier sur les modes doux les 4 mars et 1<sup>er</sup> avril, COTECH le 8 mars et COPIL avec les élus le 18 mars.

## **RETOUR SUR LA CONFERENCE REGIONALE DES SCOT ET LA REUNION INTER-SCOT DROME & ARDECHE**

Le président Philippe Delaplacette et la Vice-Présidente Claudine Perrot-Berton ont participé à la 2<sup>ème</sup> réunion de la Conférence Régionale des SCOT prévue par la loi Climat Résilience aux côtés d'une cinquantaine de SCOT de la Région Auvergne-Rhône-Alpes. Le Vice-Président de la région Philippe Meunier, en charge de l'aménagement du territoire a introduit la réunion en rappelant les priorités de la région, à savoir :

- Engager dès le S2 2022 la mise en révision du SRADDET pour se mettre en conformité avec la loi ;
- Volonté forte d'associer les SCOT à toute la procédure et attendre des positions qui vont remonter dans le cadre des travaux de la conférence ;
- Priorité affichée et assumée par la région de ne pas mettre à mal, avec le ZAN, le développement économique et la création d'emplois ;
- Forte volonté de prendre en compte les spécificités et besoins particuliers des territoires ruraux à l'échelle de la Région, et plus encore de tous les contextes territoriaux locaux.

La proposition de contribution rédigée à ce stade par les techniciens des SCOT prévoit :

### **1/Les représentants de la conférence des SCoT souhaitent politiquement :**

- S'affirmer comme étant utiles à porter un défi d'une forte ambition ;
- Affirmer une vision du territoire qui privilégie une approche fonctionnelle plus qu'une analyse comptable ;
- Revendiquer la complémentarité et la solidarité entre les métropoles, les agglomérations, leurs couronnes périphériques et les espaces ruraux, de montagne et touristiques ;
- Faire de la pédagogie pour favoriser l'appropriation sociale.

## **2/Les représentants de la conférence des SCoT souhaitent se positionner en tant qu'interlocuteur avec l'État et la Région en :**

- Instaurant pendant le temps d'évolution du document SRADDET un dialogue constructif et positif avec la Région sur l'objectif régional d'atteinte de la trajectoire zéro artificialisation nette et sa territorialisation ;
- Valorisant avec l'État et la Région les bénéfices apportés par 20 ans de planification et observer avec eux les efforts restant à fournir : partager un vrai bilan ;
- Intégrant mieux la prise en compte des grands projets régionaux et départementaux à l'échelle régionale.

## **3/Les représentants de la conférence des SCoT souhaitent proposer localement une scène de gouvernance et un outil sur lequel s'appuyer en :**

- Dialoguant avec tous les acteurs du territoire (DREAL, Agences d'urbanisme, EPF, CRAIG...) ;
- Renforçant la gouvernance au sein du bloc local ;
- Articulant stratégie-plans d'action – contractualisation ;
- Intégrant la question du foncier économique et touristique dans la déclinaison des objectifs ;
- Travaillant en partenariat avec les parties prenantes sur la question des financements, des outils et mettre en avant des projets démonstrateurs d'un urbanisme plus sobre et désirable.

Le président Philippe Delaplacette a rappelé qu'il regrettait l'absence des services de l'Etat, grands absents de ces travaux alors même que de nombreux volets de la loi restent flous et que les décrets promis se font encore attendre en période électorale.

En l'absence de cadrage et de méthode proposés par l'Etat, forte volonté des élus des Rives du Rhône de faire remonter nos priorités, souhait d'affirmer notre projet de territoire, et de faire ressortir les points forts, dynamiques en cours sur la vallée du Rhône.

Claudine Perrot-Berton rappelle que les élus ont pointé des désaccords sur la définition des espaces fonctionnels proposés à ce stade par la Conférence Régionale des SCOT : disparités dans la conduite des projets internes et avec les SCOT voisins. Les réflexions engagées à l'échelle des INTERSCOT vont dans le bon sens.

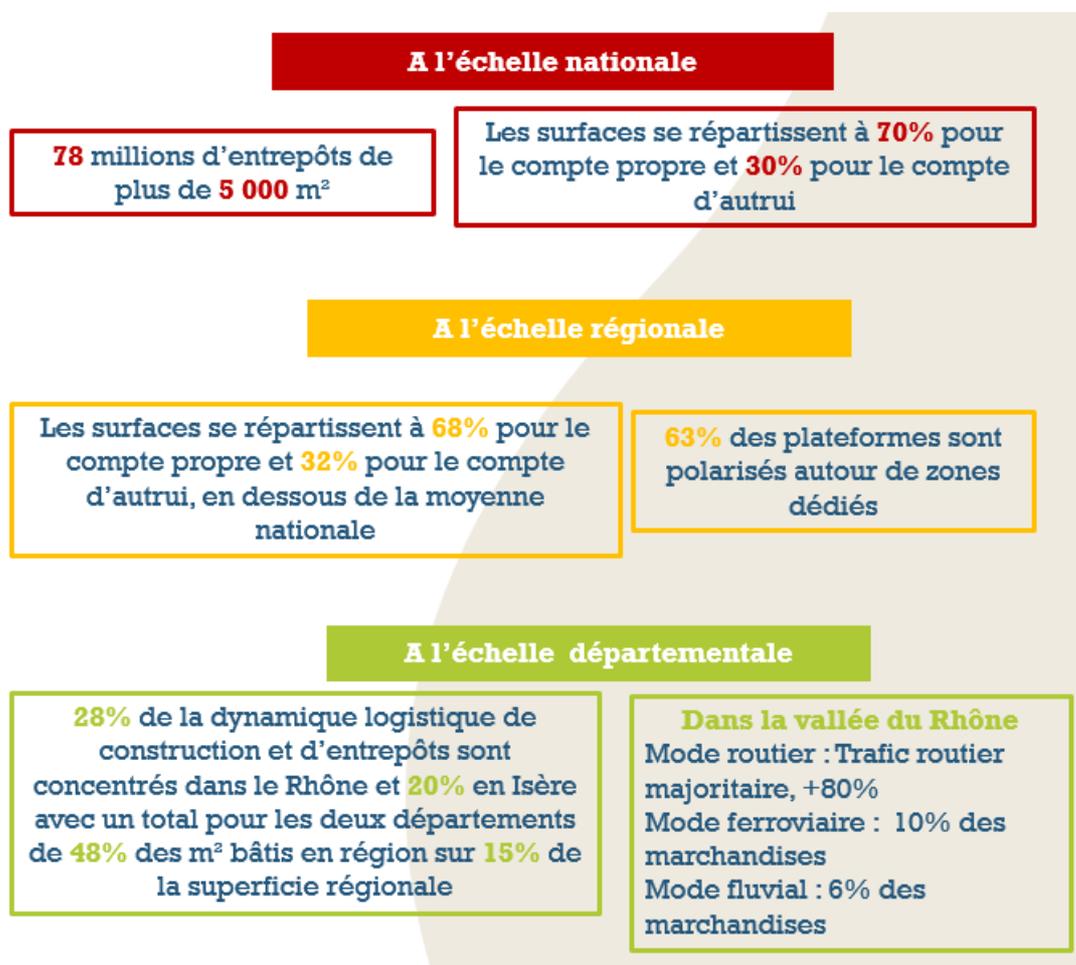
En complément, le président Philippe Delaplacette et la Vice-Présidente Claudine Perrot-Berton se sont rendu le 31 mars à la mairie de Guilhaud Grange pour la première rencontre politique d'installation du nouvel inter-scot Drôme et Ardèche. Les 6 SCOT de la Vallée du Rhône, qui représentent plus d'1M d'habitants entendent compter et peser dans les futures discussions sur le ZAN et le SRADDET. La volonté d'engager des réflexions communes, tant techniques que politiques, a été validée : en particulier sur le sujet ressource en eau et sur le sujet de la participation aux CDPENAF.

## **[VOLET LOGISTIQUE DU SCOT DES RIVES DU RHONE**

A la suite du vote de la loi climat et résilience, le législateur a souhaité que les SCOT intègrent un volet logistique dans leurs DAAC lors de leur prochaine révision ou révision simplifiée. Dans ce cadre, le SMRR a recruté deux stagiaires depuis janvier 2022 pour réaliser un diagnostic et des premières

propositions sur l'organisation territoriale des activités logistiques à l'échelle des Rives du Rhône. Léontine Primard et Thomas Verne présentent les conclusions de leurs travaux en vidéo.

Les données clés :



Les différentes typologies de logistique :

- **La logistique d'approvisionnement** : garantir que les matières premières arrivent à l'entreprise dans les meilleurs délais dans le but de fabriquer le produit demandé.
- **La logistique des achats** : Elle assure le suivi de la marchandise depuis l'achat des matières premières jusqu'à la livraison et la vente du produit au client.
- **La logistique d'entrepôt ou de stockage** : logistique qui assure le stockage du produit avant et après fabrication.
- **La logistique de production** : Tous les processus de production sont pris en compte, depuis l'achat des matières premières jusqu'à la conception du bien.
- **La logistique de distribution ou logistique de transport** : Depuis l'entreprise productrice, la logistique de distribution vise à assurer que le client ait bien reçu le produit dans les meilleurs délais
- **La logistique inverse** : Elle concerne le retour du produit, depuis le point de vente jusqu'au fabricant (recycler, réparer ou l'éliminer).

Les différents types de flux mobilisés dans le cadre des activités logistiques :

- **Les flux logistiques internes** : ou flux de production envoie les matières premières jusqu'au réseau de transformation pour ensuite fabriquer le produit et le stocker.
- **Les flux logistiques externes** : il existe deux types de flux logistiques externes :

Les flux d'approvisionnement ou flux amont, où vont circuler les matières depuis le fournisseur jusqu'à l'entrepôt (distributeur).

Les flux de distribution ou flux aval, où vont être transportés des produits depuis l'entrepôt de production jusqu'au client final.

- **Les flux poussés** : l'entreprise doit anticiper les besoins des consommateurs en constituant un stock important (matières premières, de produits quasi-fini et finis).
- **Les flux tirés** : Répondre à une demande immédiate en produisant en fonction de la demande du client => niveau de stocks bas
- **Les flux tendus** : produire un bien en fonction de la demande du marché, juste à temps en vue de réduire les coûts, les délais et les stocks.
- **Les flux synchrones** : Les flux synchrones ne passent pas par les étapes intermédiaires : l'approvisionnement des matières premières, la transformation ou encore le produit fini et stocké => produit directement vendus au client

Les différentes formes de logistique selon les espaces :

- **La logistique urbaine** : l'idée est d'acheminer les flux de marchandises, afin d'approvisionner dans les meilleures conditions, les villes. Prendre en considération les trafics urbains importants.
- **La petite logistique** : cette logistique est utilisée par les entreprises ne dépassant pas 50 lignes de commande par jour.
- **La logistique régionale** : différenciation des régions en fonction de l'activité logistique, la densité de l'activité et la répartition du chiffre d'affaires entre les différents types d'activités logistiques.
- **La logistique nationale** : Les entreprises développent des relations d'échange, pour optimiser l'ensemble de la chaîne de production et d'approvisionnement. **Objectif au niveau national** : orienter la logistique vers la transition écologique, car celle-ci génère de forts impacts sur l'environnement (le transport, l'emballage, la construction).
- **La logistique internationale** : Logistique qui réalise des exportations et des importations de marchandises entre différents pays à l'échelle internationale. La logistique internationale organise l'acheminement des informations et des marchandises.

Concernant plus directement le territoire des Rives du Rhône, les stagiaires ont étudié de manière détaillée les trois grands sites économiques suivants :

- ZI INSPIRA à Salaise/Sablons
- AXE 7 à Saint-Rambert-d'Albon
- Le SIP de Loire-sur-Rhône

Ces 3 sites concentrent à eux-seuls plus de 200 000 m<sup>2</sup> de SDP d'activités logistiques réparties au sein d'une quinzaine de grands groupes nationaux et internationaux. Le profil très industriel du territoire des Rives du Rhône et la situation au sein de l'axe rhodanien constitue des atouts importants pour le développement des activités logistiques.

Deux scénarii prospectifs différenciés ont été étudiés par les stagiaires avec une analyse avantages/inconvénients :

- Un premier scénario qui consisterait à un regrouper les activités logistiques sur 1 ou 2 grands sites ;
- Un deuxième scénario qui reposerait sur une répartition en archipel des activités logistiques au sein des différentes zones économiques des EPCI des Rives du Rhône.

En conclusion de leur étude, les stagiaires ont aussi esquissé des pistes de travail pour la suite de la réflexion sur les activités logistiques :

- **Améliorer le ratio emplois/surfaces** : optimisation de l'implantation des bâtiments sur la parcelle, mutualisation des parkings, adaptation aux besoins réels (taille parcelle, stationnements...).
- **Privilégier la verticalité à l'horizontalité des bâtiments (sobriété foncière)** : création d'entrepôts logistiques à plusieurs étages, implantation de bureaux et locaux tertiaires pour d'autres activités en étages au-dessus du RDC dédié à la logistique, production d'énergie renouvelable en toiture et sur les parkings...
- **S'inscrire dans la démarche ZAN en favorisant la désimperméabilisation** : toitures végétalisées, parkings en revêtements semi-perméables, privilégier les propositions alternatives aux bassins de rétention (noues,).
- **Développer les énergies renouvelables et l'éco-construction** : toitures et ombrières photovoltaïques, développer des bâtiments plus économes en énergies (lumière naturelle, isolation...).
- **Limiter le trafic et ses nuisances** : développement du fret et du fluvial, favoriser le routier décarboné (flotte en véhicules électriques ou hydrogène vert, développer le vélo pour les livraisons du dernier km, développer des entrepôts logistiques du dernier km en ville, pratiquer une veille sur les innovations dans le transport.
- **Organiser une démarche de sensibilisation auprès des consommateurs et des logisticiens** (démarche de concertation avec des ateliers multi-acteurs). Le but est de les orienter vers des pratiques plus vertueuses afin de diminuer leur impact sur l'environnement.
- **Favoriser la collaboration entre les acteurs de la chaîne logistique et les entreprises de production/distribution** pour rationaliser les flux et rentabiliser les stocks de marchandises
- Réfléchir aux modes de production via le développement de l'écoconception et donc au cycle de vie du produit pour avoir un mode de production qui soit le plus durable possible
- **Proposition d'un guide logistique sur le modèle de celui proposé sur le commerce** :
  - **Partie 1** : les leviers pour mettre en œuvre un volet logistique sur le territoire des Rives du Rhône,
  - **Partie 2** : nouvelles réglementations en vigueur auquel le DAACL doit se conformer (climat et résilience)
  - **Partie 3** : les conditions d'implantation des bâtiments logistiques et l'impact positif ou négatif que cela procurerait au territoire.
  - **Partie 4** : les solutions pour faire évoluer la logistique et les moyens mis en œuvre pour redynamiser la logistique sur le territoire

## **[POINT SUR LES PROJETS D'INFRASTRUCTURES INSCRITS DANS LE SCOT**

Pour rappel, le SCOT des Rives du Rhône approuvé en 2019 intègre, dans son rapport de présentation, les projets d'infrastructures importants programmés sur le territoire :

- Amélioration des franchissements du Rhône existants : Ampuis, Condrieu, Serrières et Saint-Vallier et projets de nouveaux franchissements (Andance, Vienne) ;
- Etude de nouveaux projets routiers : Liaisons Est/Nord VCA, voie sur berges à Vienne, contournements d'Annonay Rhône Agglomération ;
- Aménagements de nouveaux demi-diffuseurs sur l'A7 : Reventin-Vaugris, Saint-Rambert d'Albon ;
- Valorisation de l'axe TER en Rive Gauche ;
- Renouvellement et densification des pôles gares ;
- Développement réseau Fret ferré : Saint-Rambert/Beaurepaire ;
- Extension réseau TCU ;
- Valorisation des axes modes doux.

La faisabilité, technique, juridique et financière de ces projets nécessite des temps longs et leur mise en œuvre opérationnelle doit pouvoir s'appuyer sur des innovations tant organisationnelles, techniques que financières.

Actuellement, le SMRR est mobilisé dans le cadre des réflexions lancés par le Préfet de Région sur les études post A45 visant à améliorer la desserte tous modes du Sud de la Métropole de Lyon.

Adeline Menneron qui suit ces travaux avec le Vice-Président Christophe Delord présente l'état des réflexions issues des derniers COTECH et COPIL du T1 2022. Les EPCI, et plus particulièrement Vienne Condrieu Agglomération sur notre territoire, sont mobilisées au sein de cette gouvernance.

La réalisation de nouveaux ouvrages de franchissement entre Givors et Chasse-sur-Rhône/Ternay est au cœur de réflexions avec 3 scénarii encore à l'étude, même si la préférence de l'Etat semble aller vers un doublement du pont autoroutier de l'A47, cumulé à la couverture partielle de l'autoroute au centre de Givors.

Le développement économique du SIP de Loire-sur-Rhône est fortement conditionné par l'amélioration des franchissements du Rhône. Or le doublement du pont autoroutier ne résoudrait en rien les problématiques de traversée des centres-bourg de Loire/Saint-Romain/Sainte-Colombe et Givors au Nord.

Un travail approfondi est en cours de réalisation sur la problématique des modes doux afin de traiter en priorité la traversée entre Givors et Chasse-sur-Rhône (liaison entre les deux gare).

## **VERSEMENT DES RELIQUATS DES SUBVENTIONS GPRA AUX EPCI**

Comme validé lors de la présentation budgétaire 2022, le président Philippe Delaplacette propose aux EPCI de reverser les montants non dépensés aux EPCI dans le cadre des études GPRA programmées et non finalisées. La clé de répartition est la suivante :

<b>Redistribution EPCI 2022</b>		
<b>Détail</b>	<b>Taux</b>	<b>Montant</b>
Vienne Condrieu Agglomération	12%	7 384.18
Annonay Rhône Agglo	18%	11 076.27
Communauté de Communes Entre Bièvre et Rhône	45%	27 690.67
Communauté de Communes du Pilat Rhodanien	6%	3 692.09

Communauté de Communes Porte de DrômArdèche	19%	11 691.62
<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>61 534.83</b>

Le président Philippe Delaplacette conclut la réunion du Bureau à 11h00.